

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	30
Date de la convocation		
31/03/2023		
Date d'affichage		
31/03/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 06 avril 2023 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
et le six avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles (Pradines), LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : ROFFAT Hubert (Neulise) a donné pouvoir à DOTTO Luc (Neulise), Véronique FESSY (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François (Régny) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération 2023-038bBis-CC

Objet : Tarifs EIMD 2023/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230406-2023-038Bis-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 13/04/2023

Affichage 13/04/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération 2023-038Bis-CC

Objet : Tarifs EIMD 2023/2024

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16,

Vu les statuts de la COPLER et la définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2021-002-CC du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER) du 10 février 2021 approuvant l'extension des compétences de la CoPLER à la gestion et promotion de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse et la modification de ses statuts en résultant ;

Vu l'arrêté préfectoral N°124/SPR/2021 du 2 juillet 2021, portant modification des statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération 2022-034-CC fixant les tarifs EIMD pour l'année scolaire 2022-2023

Considérant le bon fonctionnement de l'année 2022-2023 en régie de l'EIMD, le Président propose de ne pas modifier les tarifs pour l'offre de cours pour l'année 2023-2024. Il est proposé :

- tarif de la 2^{de} et 3^{ème} année de parcours découverte : 300 €,
- tarif du parcours apprentissage collectif : 300 €,
- offre carte de 10 cours : 150 €,
- cours particuliers d'instrument d'1/2 heure hebdomadaire, hors parcours, dans la limite des disponibilités des professeurs : 600 €.

Les tarifs proposés au vote pour l'année scolaire 2023-2024 sont donc les suivants :

- FRAIS ADMINISTRATIFS : 20 €
- EVEIL ARTISTIQUE : 150 €
- PARCOURS DECOUVERTE – première année : 250 €
- PARCOURS DECOUVERTE – seconde et troisième année : 300 €
- APPRENTISSAGE COLLECTIFS : 300 €
- PARCOURS AMATEUR S – avec 30 minutes de cours d'instrument tous les quinze jours : 320 €
- PARCOURS AMATEUR L - avec 30 minutes de cours d'instrument par semaine : 380 €
- CURSUS ETUDES MUSICALES Cycle 1 : 400 €
- CURSUS ETUDES MUSICALES Cycle 2 : 450 €
- CARTE DE 5 COURS : 60 €
- CARTE DE 10 COURS : 150 €
- ATELIER INTERPRETATION – 5 cours : 60 €
- ATELIER THEMATIQUE IMO : 60 €
- CHORALE ENFANTS : 60 €
- CHORALE ADULTES : 60 €
- PARCOURS VOCAL : 120 €

Délibération 2023038Bis-CC

Objet : Tarifs EIMD 2023/2024

- INTITATION DANSE : 150 €
- ATELIER CHOREGRAPHIQUE ADO : 150 €
- ATELIER CHOREGRAPHIQUE ADULTES : 200 €
- COURS PARTICULIER D'INSTRUMENT 1/2H HEBDO (hors parcours) : 600 €

Aménagement des tarifs (hors frais administratifs) :

- 2^{ème} membre de la famille : - 10 %
- 3^{ème} membre de la famille : - 15 %
- 4^{ème} membre de la famille et plus : - 20 %

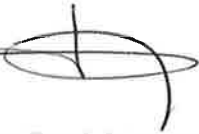
Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2023/2024 de l'EIMD,
- **DIT** que ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2023,
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Saint-Symphorien de Lay, le 06/04/2023



Le Président,


Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

